



FICHE METHODOLOGIQUE

COMITE DE PILOTAGE DES PASS NOUVELLE-AQUITAINE

Objectifs du comité de pilotage

Le Comité de Pilotage (COFIL) de la PASS, instance collégiale veille à la mise en place, à l'organisation et au bon fonctionnement de la PASS au sein de son institution hospitalière de rattachement et avec ses partenaires externes.

Il fixe le cadre et assure le suivi de l'action de la PASS, définit et oriente les choix stratégiques et permet de les projeter au niveau du territoire en tenant compte de l'intérêt général. Il est le garant du respect du cadre des missions, des actions menées, de l'évaluation et des objectifs de la PASS. Il est un lieu de concertation, de débat et favorise l'articulation avec l'ARS, la coordination régionale et les partenaires institutionnels et associatifs phares du territoire d'intervention.

Au-delà du rapport d'activité et de son analyse, il doit aussi s'inscrire dans une dynamique plus large et devenir une véritable force de proposition et de réaction aux problèmes émergents. Pour cela, il peut impulser des nouveaux axes de travail, des groupes de travail et/ou comités techniques pour aborder les problématiques repérées ou renforcer la connaissance des missions et de l'articulation du travail de chacun des acteurs du champ de la santé précarité.

Fonctionnement du comité de pilotage

Il est présidé par le Directeur de l'établissement ou par son représentant désigné.

Le COFIL externe peut se réunir à minima une fois par an pour la présentation, la validation et l'autorisation de diffusion du rapport d'activité de la PASS en présence de l'ensemble de ses partenaires directs.

Néanmoins il peut fixer librement son calendrier en impulsant un COFIL interne et/ou en constituant des groupes de travail selon les besoins, et peut se réunir à la demande des professionnels institutionnels.

Membres du comité de pilotage

Le comité de pilotage doit rassembler les acteurs intervenant dans le champ de la prise en charge sanitaire, médico-sociale, sociale des patients en situation de précarité, des secteurs institutionnels et associatifs.

- Equipe PASS
- Référents institutionnels interne au centre hospitalier
 - Direction / administration
 - Médical
 - Soignant / paramédical
 - Social
 - Autres services (bureau des entrées, urgences, maternité, pharmacie)
- Référents de la Délégation Départementale de l'ARS
- Référent des collectivités territoriales
CCAS, Conseil Départemental, service santé de la ville...
- Partenaires associatifs du champ santé – précarité
- Référents Assurance Maladie
- Coordination régionale des PASS

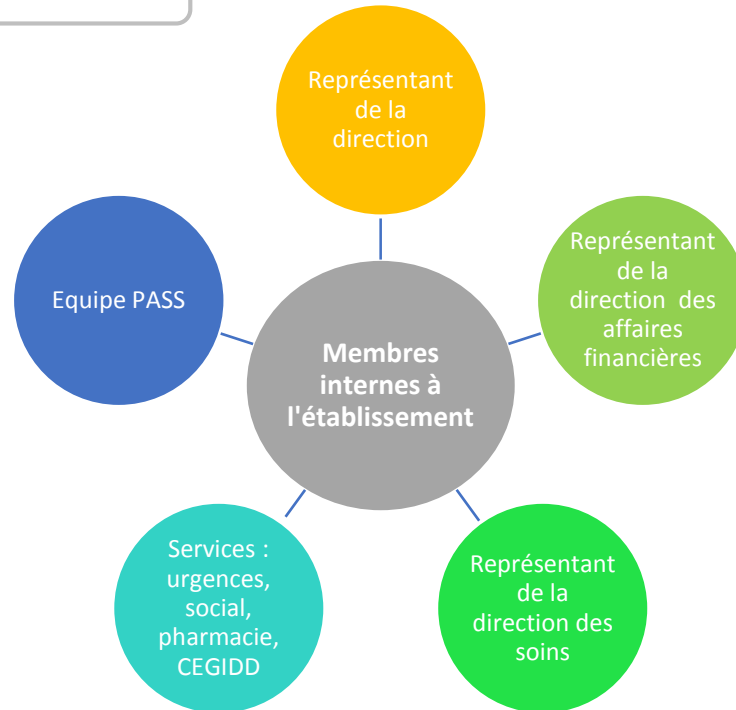
Distinction entre le comité de pilotage et :

- Les réunions avec les services en interne au CH
- Les réunions d'équipe de la PASS

L'ensemble des membres est informé de la tenue du COPIL (si possible au moins un mois avant) et est destinataire de son compte-rendu.

Exemple de membres d'un comité de pilotage PASS

Membres institutionnels



Partenaires extérieurs

